

Convocation du 2 mars 2023



# **PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**

**7 mars 2023**

Auréliе POUARD  
Mairie de Torcé-en-Vallée

Le 2 mars deux mil vingt-trois, nous, Jean-Michel Henri Eugène ROYER, avons publié et affiché un avis portant convocation du Conseil Municipal au sept mars deux mil vingt-trois à vingt heures dans la Salle du Conseil à la Mairie.

Le Maire.

---

---

## Ordre du jour

---

---

### Délibération

- ✚ Tarification et refacturation élagage,
- ✚ Demande de subvention Vidéo Protection FIPD (Fonds Interministériel pour la prévention de la délinquance),
- ✚ Demande de Subvention Fonds Vert pour le Réseau de Chaleur Géothermie,
- ✚ EHPAD Amicie de Montfort le Gesnois - Fond d'investissement,
- ✚ Subvention Associations,
- ✚ Installation Pare Ballon - City stade

### Information et Questions diverses

*Fin des travaux des ralentisseurs rue de la paix et du dolmen*

*Bâtiment entreprise Glot*

*Arrivée d'un nouvel Agent service Technique.*

*Questions diverses*

La séance a été ouverte à vingt heures sous la présidence de Jean-Michel ROYER, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :**

ROYER Jean-Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	LOPES Émilie	<input checked="" type="checkbox"/>	DAVID Joël	<input checked="" type="checkbox"/>
GUILLET Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>	CHADUTEAU Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	BUTET Aurélia	<input type="checkbox"/>
MATHÉ Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	LEGENDRE Pascaline	<input type="checkbox"/>	GICQUEL Yves	<input checked="" type="checkbox"/>
DEBELLE Denis	<input checked="" type="checkbox"/>	LE CORF Olivier	<input type="checkbox"/>	CUISNIER Annick	<input checked="" type="checkbox"/>
HOUDAYER Aurélie	<input checked="" type="checkbox"/>	BESNIER Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>	GUILLERME Vincent	<input checked="" type="checkbox"/>

*Présents*

**Étaient absents et excusés :**

**Étaient absents : Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Aurélia BUTET**

Le président a dénombré douze Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Denis DEBELLE.

Monsieur le Maire rappelle que l'élagage de la voirie communale devenait urgent et que lors d'une précédente séance le conseil municipal souhaitait faire élaguer la voirie communale afin de mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies de la commune et garantir la sûreté et la commodité du passage.

Pour se mettre en accord avec la loi, le conseil municipal a opté pour la prise en charge de la partie communale et solliciter les riverains de se mettre en conformité.

Ceux-ci avaient deux choix, effectuer les travaux eux-mêmes ou les faire réaliser par l'intermédiaire de la collectivité.

L'entreprise de travaux agricoles ROULLIER de Savigné l'Evêque a proposé un devis à hauteur de 30 240 euros TTC soit 7,20 TTC au mètre linéaire.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à refacturer aux administrés qui en ont fait le choix leur quote part.

*Madame Céline Mathé s'interroge sur le nombre de riverains concernés par l'élagage.*

*Monsieur Jean-Michel Royer informe que la moitié de l'élagage appartient à la commune.*

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** le devis établi par Monsieur Roullier de Savigné l'Evêque,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à refacturer l'élagage effectué pour les propriétaires riverains qui en ont fait la demande,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**DEMANDE DE SUBVENTION VIDEO PROTECTION FIPD (FONDS INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE),  
2023-09**

---

Depuis de nombreuses années, la commune est confrontée à des actes de délinquances qui mettent en péril les installations (groupe scolaire, salle Cérès, toilettes publiques ...), le coût de ces réparations dû au vandalisme depuis 2021 arrive à 6687.91 euros.

Afin de renforcer la tranquillité publique et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, il est possible d'obtenir une aide de l'Etat (appel à projet 2023 programme de sécurisation et programme site sensibles) de 20 à 50 % du montant HT.

Un devis a été effectué par l'entreprise R'LAN de Beillé pour l'installation de 9 caméras de vidéo protection (3 au stade, 2 sur le parking de la mairie, 2 à l'école, 1 au cimetière, 1 au dolmen). Le montant du devis est de 43 148.13 TTC.

En conséquence, je vous propose :

D'approuver le projet d'installation d'un dispositif de vidéo protection pour un montant de 43 148.13 euros TTC.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD.  
De dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la Commune.

*Monsieur Denis DEBELLE demande qui a l'accès à ces images.*

*Monsieur Jean-Michel ROYER informe que les images sont seulement disponibles en gendarmerie.*

*Madame Emilie Lopes s'interroge sur le lieu de stockage du serveur.*

*Monsieur Jean-Michel Royer informe que le serveur avec les données sera en mairie, par lien radio.*

*Madame Céline Mathé indique que le projet est intéressant pour la sécurité des bâtiments mais qu'il est préférable que le coût de cette protection soit à la charge de l'Etat en mettant plus de moyen humain sur le terrain.*

*Monsieur Vincent Guillerme déclare que les images de vidéo protection sont généralement inexploitable.*

Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	1	10	1

**REFUSE** le projet d'installation d'un dispositif de vidéo protection ;

**REFUSE** de solliciter les les subventions correspondantes au titre du FIPD.

**N'AUTORISE PAS** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

#### ***DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR LE RESEAU DE CHALEUR GEOTHERMIE, 2023-10***

---

Monsieur le Maire expose que le projet de réseau de chaleur par champ de sonde géothermie dont le coût prévisionnel s'élève à 390 758 € HT soit 468 909.60€ TTC.

La commune est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des fonds vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le fonds vert viendrait ainsi en bonification de la DSIL pour atteindre jusqu'à 80% d'aides par l'État pour les projets les plus ambitieux. Cela permettrait une cohérence pour les financements de l'État et de "tirer les projets" vers le haut.

A ce jour le dossier n'est pas encore revenu et les devis doivent être signés avant fin décembre.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-contre :

<b>Plan de financement prévisionnel</b>				
<b>Origine des financements</b>	<b>Montant de subvention sollicité ou obtenu</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant des dépenses éligibles</b>	<b>Date d'attribution de subvention ou date à laquelle la subvention a été sollicitée</b>
Financement de l'Etat (DETR et DSIL)	39 075.50 €	10%		
Conseil Régional	66 000.00 €	17%		
Conseil départemental				
Autre collectivité (à préciser) Ademe	168 455.00 €	43%		
Autre financeur public <b>fonds vert</b>	39 075.50 €	10%		
<b>Part restant à la charge du maître d'ouvrage</b>	78 152.00 €	20%		X
<b>MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION</b>	390 758.00 €	100%		X

Le Conseil municipal préfère attendre le résultat de l'étude de faisabilité en cours afin de définir si ce projet est éligible au fonds vert, plus précisément si le gain énergétique est supérieur à 30 %.

Après discussion le Maire propose de reporter la décision

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :**

<b>NOMBRE DE VOTANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>12</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

**DECIDE** de reporter la décision.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation financière de la résidence Amicie Ehpap.

Grâce à la participation financière de 14 communes de proximité de la Résidence Amicie, les travaux d'humanisation et de restructuration de la Résidence se poursuivent au bénéfice des résidents accueillis, personnes âgées en provenance du territoire.

Deux phases de travaux ont été achevées et la troisième et dernière phase a été initiée en fin d'année 2022. Ainsi, tous les résidents sont désormais installés dans des chambres restructurées ou neuves. La dernière phase de travaux permettra la suppression de la totalité des chambres doubles (qui s'élèvent à 13 aujourd'hui) l'aménagement d'un nouvel hall d'accueil, l'installation de nouveaux bureaux administratifs de l'espace animation.

Lors de la signature des conventions initiales de soutien financier au projet, la commune de Torcé-en-Vallée n'avait pas souhaité s'associer au projet ainsi que la commune de Soultré.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des matériaux et des retards pris dans l'avancée des travaux. Une nouvelle participation financière est sollicitée auprès des communes du canton à hauteur de 472 000 euros.

Le plan de financement est le suivant :

- Le département est sollicité à hauteur de 100 000 euros
- Les Communes du canton sont sollicitées à hauteur de 272 000 euros en sachant que Montfort le Gesnois s'est positionnée pour 100 000 euros
- La résidence autofinancement 100 000 euros

Trois solutions sont proposées

- Pas de participation,
- Rattrapage des 5 années passées et participation des 5 années à venir pour un montant de 25 972,12 euros.
- Intégration dans la solidarité à compter de 2023 pour un montant de 11 437,55 euros.

Compte tenu de la position de l'ancien mandat, je vous propose de participer à la solidarité, en intégrant à compter de 2023 pour un montant de 11 437, 55 euros.

La commune a la possibilité d'inscrire la somme totale à son budget primitif 2023 ou d'échelonner cette somme sur 5 ans.

Je vous rappelle qu'il s'agit du seul Ehpap du canton et que notre participation limiterait l'impact sur le coût journalier des personnes âgées.

➤ Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	9	2	1

- **DECIDE** d'intégrer la solidarité à compter de 2023 pour un montant de 11 437,55 euros.
- **DECIDE** d'inscrire cette somme au budget primitif 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tout document se rapportant à ce dossier.

## **SUBVENTION ASSOCIATIONS 2023 12**

Monsieur le Maire donne la parole à Aurélie HOUDAYER.

Suite à la commission « Communication Culture et Associations » réunie le 28 février dernier la commission propose d'attribuer les sommes suivantes aux associations :

	2022	2023
<b>Associations communales</b>		
AFN	- €	
Amicale des anciens sapeurs pompiers	- €	
APE La Vallée des Enfants	200.00 €	200.00 €
Comité des fêtes	200.00 €	200.00 €
Culture et Patrimoine	200.00 €	200.00 €
Génération mouvement	200.00 €	200.00 €
Groupe Sportif de Torcé en Vallée	200.00 €	200.00 €
Les étoiles de Martine	200.00 €	200.00 €
Les festins lyriques	200.00 €	200.00 €
Respire Yoga Bien-Être		200.00 €
Torcé Loisirs	200.00 €	200.00 €
Torcé Loisirs Bibliothèque	1 800.00 €	1 800.00 €
Installation nouvelle bibliothèque		
Sous total	3 400.00 €	3 600.00 €
<b>Autres associations locales</b>		
Association des jeunes sportifs de Beaufay Volley Ball		
Association Sportive Lycée Jean Rondeau St Calais		- €
Montfort Sport basket		- €
Club des entreprises de montfort		
Comice Agricole Cantonal		144.00 €
Foyer socio éducatif la foresterie Bonnétable		
GDON De Torcé en Vallée		
Patriote de Bonnétable	700.00 €	700.00 €
Sous total	700.00 €	844.00 €
<b>Associations humanitaires</b>		
ADAPEI de la Sarthe		
ADMR savigné Sargé	- €	
AFM Téléthon		
APF France Handicap		
Association de tennis de savigné l'évêque		
Association des diabétiques de la Sarthe		
Association des donneurs de sang Bonnétable	- €	
Association Française des Scléroses en plaques	- €	
Association Régionale des mutilés de la voix des pays de la Loire		
Le Secours Populaire		
Le Souvenir Français		- €
Les oubliés de la canicule		
Les restaurants du cœur	- €	
Ligue Nationale contre le cancer Le Mans		
Sapeurs Pompiers humanitaire		
Réo Ap		- €
Sarth 72 Service d'aide Rurales par des travailleurs	- €	
Sous total	- €	- €
<b>Associations de formation</b>		
CFA Chambre de commerce et de l'industrie	150.00 €	200.00 €
CFA de la Coiffure de la Sarthe	50.00 €	
CFA du BTP de la Sarthe		
Chambre des métiers et de l'artisanat		
Ecole des travaux publics de Normandie		
MFR Bernay en Champagne		
MFR Verneil le Chétif		50.00 €
MFR La Gautellerie	50.00 €	50.00 €
MFR Coulans sur Gée		
Sous total	250.00 €	300.00 €
<b>Associations de loisirs jeunes</b>		
Association sportive du collège de la foresterie		
Ecole publique élémentaire de Montfort le Gesnois		
Foyer socio éducatif Georges Desnos	- €	- €
Jeunesse Athlétique de Montfort le Gesnois		
Tennis club de lombron	- €	
Club de badminton de savigné	- €	
Sous total	- €	- €
<b>Participations</b>		
Association des maires de la Sarthe	425.65 €	430.00 €
CIDFF (2020 + 2021 +2022) 137,50€ + 140,90€ + 143€	421.40 €	
Fondation du patrimoine Nantes	120.00 €	120.00 €
Centre social Larès		12 951.00 €
SDIS		21 517.00 €
Association des orgues de Bonnétable		50.00 €
RASED Bonnétable	444.00 €	450.00 €
Sous total	1 911.05 €	36 118.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 261.05 €</b>	<b>40 862.00 €</b>

☞ Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCORDE les subventions pour les associations suivant le tableau ci-dessus.

**INSTALLATION PARE BALLON - CITY STADE**  
**2023 - 13**

---

Monsieur le Maire présente les deux nouveaux devis comme demandé par le conseil en janvier. Un devis Comat et Valco d'un montant de 8781.60 euros TTC et un devis d'Agorespace d'un montant de 5271.60 euros TTC.

Comat & Valco		Agorespace	
	Prix HT		Prix HT
Filet 4m sur grillage de 2 m avec poteau tous les 5 m	3 118,00 €	SOLUT-IS Fourniture	2 303,00 €
Main d'œuvre	4 200,00 €	SOLUT-IS Main d'œuvre	2 090,00 €
	7 318,00 €		4 393,00 €
Total TTC	<b>8 781,60 €</b>	Total TTC	<b>5 271,60 €</b>

En conséquence, je vous propose :

D'approuver le projet d'installation d'un pare-ballon pour un montant de 5271.60 euros TTC.  
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

☞ Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée comme suit :

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	3	3	6

- **DECIDE** d'abandonner le projet de pare ballon.

### INFORMATIONS

L'installation des ralentisseurs rue de la paix et rue du dolmen est terminée.

Suite à une rencontre entre l' EPFL et M. Glot, le devenir du site est à l'Étude.

La Séance est levée à 22h15

NOM ET PRÉNOM	Emargements	NOM ET PRÉNOM	Emargements
ROYER Jean-Michel		DEBELLE Denis	